



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 1^{er} février 2024**

N° : 2024-009
OBJET : Natura 2000 - Demande de financement pour l'animation 2024 - RECTIFICATIF

Date de la convocation : **Mercredi 24 janvier 2024**
Secrétaire de Séance : **Jean-Claude Ray**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.

Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 20	en droits de vote : 69
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote : 21.5
	Votant-e-s : 25	en droits de vote : 90.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1.5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5 + 5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3

MEYZIEU	M. QUINIOU	
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1 + 5

Ont donné pouvoir:-

Madame Groperrin à Monsieur Vieira - Madame Terrier à Madame Creuze - Madame Reveyrand à Monsieur Gomez - Monsieur Benzeghiba à Madame Pommaz - Mme Dehan à Monsieur Athanaze

Madame la Présidente expose,

Lors du dernier comité syndical du 7 décembre 2023, le SYMALIM a délibéré pour solliciter une aide de 50% du montant des dépenses au titre du FEADER dans le cadre de l'appel à projet dédié au soutien à l'animation des sites Natura 2000. La dépense prévisionnelle était alors estimée à 22 000 € TTC pour un mi-temps.

Après une estimation plus détaillée, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 26 065,18 € TTC. Ainsi, il convient de procéder à une nouvelle délibération pour actualiser les coûts.

Le SYMALIM souhaite solliciter une aide de 50% du montant prévisionnel réajusté au titre du FEADER dans le cadre de l'appel à projet dédié au soutien à l'animation des sites Natura 2000, soit 13 032,59 €.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter une aide de 50% du montant prévisionnel de dépenses réajusté, soit 13 032,59 €, auprès du FEADER dans le cadre de l'appel à projet dédié au soutien à l'animation des sites Natura 2000 ;
- **DIT** que la recette de fonctionnement pour l'exercice 2024 d'un montant prévisionnel de 13 032,59 € sera inscrite au Budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

